

« L'ignorance coûte plus cher
que l'information »

John F. Kennedy



26 mai 2008

N° 882

Chaque lundi

Depuis 1990

ISSN 1143-2594

La Lettre des Juristes d'Affaires

Cette semaine

- > **Huit nouveaux counsel chez Clifford Chance** (page 2)
- > **Les secrétaires généraux s'imposent dans les cabinets parisiens** (page 3)
- > **Weil Gotshal, Darrois et Clifford sur la prise de 30 % d'Accor par Eurazeo et Colony** (page 4)
- > **Debevoise et Winston sur la bourse nationale du gaz GDF-Powernext** (page 5)
- > **Les class actions arrivent en Europe par Bruxelles** (page 6)

LE CHIFFRE

6 %

des personnes interrogées
en France affirment
qu'un cas de corruption ou
de fraude s'est déjà produit
dans leur entreprise contre
10 % en Europe de l'Ouest
et 24 % au niveau mondial.

Source : Étude Ernst & Young 2008
« Corruption or compliance –
weighing the costs » menée
dans 33 pays

LA PALME D'OR DE LA RÉFORME !

Par Christophe Ayela, cabinet Ayela Semerdjian, Co-auteur de « Vérités Croisées, Cross examination une petite révolution procédurale »



© Peter Allin

L'heure d'une réforme globale de la justice a-t-elle enfin sonné ? Sera-t-elle celle proposée par la commission Coulon sur la « dépenalisation » et la commission Magendie pour « une justice civile moderne et efficace » ? L'attente est considérable. Parmi les justiciables, les entreprises sont en droit de réclamer l'accès à une justice équilibrée et de qualité leur offrant notamment de réelles possibilités d'obtention de preuves et d'informations.

Or, en réponse à ce besoin de justice évident, le rapport de la commission Coulon propose de freiner encore l'accès au juge d'instruction, imposant une saisine préalable du parquet de six mois au lieu des trois mois actuels, au motif discutable que les juges d'instruction seraient noyés par une vague de plaintes inutiles ou dilatoires.

Cette proposition pourrait avoir des conséquences fâcheuses. Il n'est en effet pas sérieux de limiter davantage l'accès au juge d'instruction qui constitue la seule et unique possibilité pour les entreprises d'obtenir une enquête contraignante. Et comment ne pas craindre l'absence d'enquête systématique par des parquets d'ores et déjà débordés et la sélection hasardeuse ou douteuse des affaires poursuivies ou étouffées ? Globalement, cette réforme limiterait donc la quantité sans améliorer la qualité. S'agissant de la recherche et de l'obtention de la preuve, sujet fondamental s'il en est, le rapport renvoie ouvertement la balle vers la justice civile.

Or, en matière civile, il n'existe pas en France de réel droit organisé et contraignant de recherche et d'obtention de la preuve ; il est seulement possible d'obtenir au coup par coup des investigations ou des injonctions sur ordonnance peu utilisées du fait de leur caractère limité et de leur coût important. On ne peut que le déplorer. Concurrence déloyale, rupture abusive de contrat, dénigrement, harcèlement, dol, garantie d'actif et de passif, révision de prix, saisies d'actifs, etc. ne sont que quelques exemples de contentieux économiques parfois très lourds où l'entreprise ne dispose d'aucun appui judiciaire sérieux et d'aucun pouvoir de contrainte réel pour obtenir les preuves nécessaires à sa démonstration et au succès de ses prétentions.

À l'heure de la réforme, osons passer le cap de la modernité et du pragmatisme. Tournons notre regard vers ce qui se fait de mieux chez nos voisins. Osons parler sans complexe de « Cross examination », de « Discovery », de « parjure » et trouvons des solutions adaptées à nos besoins.

Il est temps de réfléchir à l'instauration d'un véritable « juge de la preuve » ou « juge de l'enquête » tout à la fois :

- autorité de contrôle de l'avant-procès chargée d'encadrer l'obtention de la preuve et de l'information par les parties en litige (en autorisant les parties à procéder *via* leurs avocats et huissiers aux investigations et injonctions justifiées et proportionnées, en procédant, à la demande des parties, aux auditions et confrontations légitimes...) ;
- autorité de renvoi devant les juges correctionnels ou civils, en fonction de la qualification des faits à l'issue de cette phase d'enquête.

Cette nouvelle fonction pourrait être confiée aux actuels juges d'instruction ainsi déchargés des plaintes avec constitution de partie civile qui représentent près de 75 % des instructions ouvertes.

Osons réclamer ainsi pour notre pays la palme d'or de la meilleure réforme.

Ils font l'actualité

Télex

> Julien Vaucheret intègre

le département fiscal du cabinet **Hammonds Hausmann en qualité de collaborateur senior**. Il rejoint ainsi l'équipe dirigée par Philippe de Saint-Bauzel en vue de développer la fiscalité des opérations de private equity ainsi que les opérations d'optimisation patrimoniale. Avocat depuis 1999, Julien Vaucheret est titulaire d'un DESS de Juriste d'Affaires de Paris XI - Sceaux et d'un LL.M. de Columbia University. Il avait débuté sa carrière chez Stibbe avant de rejoindre Latham & Watkins lors de la fusion des deux cabinets en 2001.

> **Whitehead Mann, cabinet international de conseil, annonce la nomination de Florence Zauderer comme responsable de la pratique juridique**. Diplômée de l'IEP de Paris, d'un DEA en droit des affaires de Paris I et d'un LL.M. de New York University, ancien membre des barreaux de New-York et de Paris, Florence Zauderer exerçait Clifford Chance depuis 2001 et avait débuté chez Norton Rose.

> **À l'issue du 65^{ème} congrès de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA), Olivier Bureth a été élu président de la fédération**. Âgé de 38 ans, Olivier Bureth est membre de l'UJA de Paris depuis sa prestation de serment en mai 1998. Il a été responsable des commissions « collaboration et formation » de l'UJA de Paris et de la FNUJA et a occupé plusieurs postes au sein des deux organisations syndicales.



La fidélisation
des collaborateurs

Une fiche pratique proposée
par Anne Girard – Seenago

En ligne sur notre site
www.juriforum.fr

Huit nouveaux counsel chez Clifford Chance

Clifford chance Paris annonce la promotion de huit avocats au rang de counsel.

Audrey Amsellem, 33 ans, a rejoint Clifford Chance en 2002 (Concurrence) et est spécialisée en droit de la concurrence, notamment en pratiques anti-concurrentielles et contrôle des concentrations.

Olivier Bêlonrade, 34 ans, a rejoint Clifford Chance en 2006 (Droit public). Il intervient en matière de concessions de service public et de contrats de partenariat sur des projets d'infrastructures.

Carine Dymon, 35 ans, a rejoint le cabinet en octobre 2007 (Fiscal). Elle est spécialisée dans la

structuration et la création de fonds d'investissement de capital investissement ou immobiliers, français ou étrangers.

Atusa Family, 34 ans, a rejoint Clifford Chance en 2003 (Immobilier). Elle intervient principalement en matière d'investissements complexes en immobilier, d'opérations d'externalisation de portefeuilles et d'opérations de construction.

Frédéric Jungels, 34 ans, a rejoint Clifford Chance en 2006 (Corporate). Il exerce principalement dans le domaine des fusions-acquisitions dans le cadre d'opérations nationales et internationales.

Charles Viggers, 36 ans, solicitor, a débuté sa carrière au sein

de Clifford Chance Londres en 1997 et a rejoint le bureau de Paris en 2006 (Finance et Marchés de capitaux). Il intervient en matière de financement et de location d'actifs (notamment avions et navires) ainsi que dans le domaine des crédits syndiqués.

Aurélia de Viry, 38 ans, a intégré Clifford Chance en 2002 (Fiscal). Elle est spécialisée en matière de TVA et en fiscalité des investissements immobiliers et des opérations financières.

Laurence Wynaendts, 34 ans a rejoint Clifford Chance en 2000 (Contentieux et Arbitrage). Elle est spécialisée en arbitrage et contentieux international.

Clifford Chance Paris compte désormais 26 counsel.

Olivier Lantrès, docteur en droit, rejoint Field Fisher Waterhouse

Field Fisher Waterhouse (FFW) annonce l'arrivée d'Olivier Lantrès comme nouvel associé au bureau parisien.

Olivier Lantrès, 36 ans, rejoint le cabinet pour renforcer l'activité Sciences de la vie et de la santé de FFW. Docteur en droit, il intervient, depuis plus de dix ans, auprès des industriels de la santé (médicaments, dispositifs médicaux, cosmétiques). En collaboration avec les autres bureaux européens du cabinet, il sera en charge de l'activité Sciences de la vie et de la santé, ainsi que des dossiers réglementaires relatifs aux produits chimiques, et plus largement à tous les produits réglementés en vue de la protection de l'environnement.

Cooptation en droit des medias chez NomoS

Armelle Furlon est nommée associée au sein du département Medias et Communication-Propriété Intellectuelle du cabinet NomoS aux côtés d'Helena Delabarre et d'Eric Lauvaux.

Armelle Furlon continuera de participer au développement de l'activité du département et interviendra plus particulièrement dans le traitement des dossiers de conseil et de contentieux en droit de l'audiovisuel, droit de la presse (vie privée, diffamation), droit des nouvelles technologies et Internet, ainsi que dans le secteur de la musique et de l'édition littéraire. Armelle Furlon a débuté sa carrière au sein du cabinet d'avocats de Jean Martin en 1997. Elle avait intégré le cabinet NomoS en 2000 comme collaboratrice

puis en était devenue counsel en 2007. Elle est diplômée d'un DEA de Propriété littéraire et artistique de l'Université de Paris II Assas (1996) et d'un DEA de Droit privé général de l'Université de Paris X (1997).

Deux collaborateurs promus counsel chez Linklaters

Linklaters annonce la promotion de deux counsel à Paris.

Cyril Abtan intervient en droit bancaire dans tous types de financements et, plus particulièrement en matière de crédits syndiqués, garantis ou non, de financements structurés et de financements d'acquisitions. Avocat depuis 2000, Cyril Abtan a rejoint le département bancaire de Linklaters à Paris en 2000. Il possède une double formation en finance et en droit.



Spécialisée dans les aspects sociaux des opérations de fusions-acquisitions et de LBO, **Florence Dupont-Fargeaud** a développé l'activité de droit social du cabinet où elle intervient notamment sur des dossiers de restructuration et de négociation collective, ainsi qu'en matière de statut des dirigeants, dispositif d'épargne et d'intéressement des salariés, et régimes de retraites. Avocat au barreau de Paris, après des études de fiscalité et de droit des sociétés anglais et nord-américains, elle a débuté sa carrière en 1989 au sein d'une société américaine, Comdisco, avant de rejoindre le cabinet Thieffry & Associés, puis en 1995, Linklaters. Linklaters compte désormais 8 counsel à Paris.



Ils font l'actualité

Les secrétaires généraux s'imposent dans les cabinets parisiens

Le Cercle des secrétaires généraux et des offices managers des cabinets d'avocats (COMS'g) vient de fêter sa première année d'existence. L'occasion de faire le point sur cette profession qui connaît un développement considérable au sein des cabinets d'avocats.

Introduite par les anglosaxons dès leur arrivée en France, la fonction de secrétaire général – appelée aussi *office manager* – a connu un développement considérable dans les cabinets parisiens depuis le début des années 90. Débordés par leurs dossiers, les associés n'ont plus le temps de s'occuper de l'ensemble des tâches administratives du cabinet et les délèguent à une personne de confiance.

Un poste clé dans l'organisation d'un cabinet

La fonction de secrétaire général varie d'un cabinet à l'autre. Dans la majorité des cas, elle recouvre l'ensemble des services généraux en passant de l'administration des factures à la relance des comptes clients. Elle comprend même parfois le suivi des problématiques financières, de ressources humaines ou encore de communication. Le secrétaire général doit être proche de l'ensemble des salariés du cabinet. Il n'est le plus souvent ni associé, ni avocat et ne fait pas non plus partie du personnel support. Pour rompre cet isolement, certaines structures ont fait le choix de confier cette tâche à un des avocats. Stéphanie Boudin, du cabinet Vogel & Vogel, qui cumule, elle, les deux fonctions admet que cette double casquette présente ses limites. Quel rôle privilégier ? Une difficulté que la majorité des structures a choisi d'éviter en confiant les tâches administratives à un secrétaire général n'exerçant qu'une mission.

Pour rompre leur isolement, plusieurs secrétaires généraux ont

fait le pari de créer le COMS'g, le Cercle des secrétaires généraux et des office managers de cabinets d'avocats. Une association quasiment unique en Europe.

Se regrouper pour échanger

Deux femmes sont à l'initiative de ce projet : Angéla Trivisonno et Blandine Canque, respectivement secrétaires générales de Latournerie Wolfrom & Associés et de Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral. Un an après la constitution de l'association, les résultats sont excellents. « *Le cercle compte aujourd'hui 26 membres, prochainement rejoints par deux nouveaux adhérents* », se félicite Angéla Trivisonno, présidente de COMS'g. L'objectif : permettre aux administrateurs d'échanger sur leurs expériences et de partager des informations sur leur cœur de métier. Une réunion est organisée tous les deux mois dans le cabinet d'avocats d'un des membres. L'occasion de débattre sur différents thèmes présélectionnés comme la gestion électronique des documents, Internet et la téléphonie, la rédaction des contrats de collaboration, les pratiques au niveau des congés payés des collaborateurs, etc. « *Deux membres de l'association font un exposé au travers d'une présentation PowerPoint, sur un thème d'intérêt général préalablement choisi par le cercle. Par la suite, un débat s'engage entre les membres qui décrivent et comparent les pratiques et les expériences vécues au sein de leur cabinet respectif* », explique Antoine Guichard, secrétaire général de l'association. Et ces discussions ne s'arrêtent pas là. Les membres

sont régulièrement en contact par mail pour échanger des informations complémentaires, comme dans un forum de discussions. Les managements de cabinets sont même en demande de ce genre de pratiques qui leur permettent de savoir comment sont organisés les concurrents.

La reconnaissance des avocats

Si l'association connaît un vif succès auprès de la profession, elle est également reconnue par les avocats. « *Nous avons été étonnés de voir l'intérêt des associés pour nos réunions. C'est une réussite de plus* », assure Angéla Trivisonno. Durant leur dernière rencontre, le bâtonnier Stasi est entré dans la salle pour saluer l'ensemble des membres et suivre une partie des débats. Une marque de reconnaissance pour l'association. Les avocats prennent enfin conscience que le secrétaire général effectue un travail indispensable qui leur fait gagner du temps. Fort de ce succès, aujourd'hui, l'association voit grand. Le Cercle veut intensifier sa communication afin d'élargir son réseau, accueillir de nouveaux membres, créer un site Internet, organiser des rencontres avec des intervenants extérieurs. Frédéric Sicard, membre du conseil de l'Ordre de Paris, a déjà accepté l'invitation de l'association. En multipliant ces rencontres, le Cercle espère devenir une force de lobbying auprès de l'Ordre des avocats. Un objectif qui marquerait la consécration de leur rôle moteur dans l'organisation et la gestion des cabinets.

Ondine Chambaud

Télex

➤ **DaeMPARTNERS**, cabinet spécialisé en droit social, accueille le professeur **Ridha Ben Hamza**, universitaire, en qualité de consultant. Ridha Ben Hamza, 50 ans, est professeur agrégé et codirecteur du master II professionnel « Juristes de droit social » de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il devrait notamment développer l'activité « Formation » du cabinet.

➤ **Gide Loyrette Nouel** a compté parmi les sponsors de la première édition asiatique du **Women's Forum** qui a eu lieu à **Shanghai le 15 mai dernier**.

« *Les femmes représentent presque la moitié de notre équipe d'avocats et de juristes ; voilà pourquoi Gide Loyrette Nouel se réjouit d'être associé à une initiative ambitieuse telle que le Forum des Femmes Asie. Je suis persuadée que les participants sortiront enrichis de ce Forum qui s'annonce être l'un des principaux événements de l'année en Chine* », a déclaré **Yan Lan**, associée du cabinet Gide et vice présidente du Women's Forum Asie. Huit autres associées et collaboratrices du cabinet ont participé à l'événement dont **Huang Zhen** (Shanghai), **Li Hua** (Pékin), **Carole Malinvaud** (Paris), **Marianne Rosenberg** (New York) et **Rebecca Silli** (Hong Kong).

➤ **Ernst & Young Société d'Avocats et le magistère Droit des affaires d'Aix Marseille III** ont remis le **Trophée du meilleur jeune fiscaliste à Claire Maisonneuve** de l'Université Paris IX Dauphine - Master 2 Fiscalité de l'entreprise. La cérémonie se déroulait le 20 mai 2008 au Sénat en présence d'Eric Woerth, ministre du Budget, des comptes publics, et de la fonction publique. À cette occasion, le ministre a souligné l'importance croissante de la fonction fiscale aussi bien dans les entreprises que dans les administrations publiques.

Affaires

Télex

> La Macif et la Maif ont pris une participation, respectivement de 25 % et de 15 % du capital social et des droits de vote d'Ecureuil Assurances IARD, filiale d'assurances dommages du groupe Caisses d'Epargne (GCE).

Ce projet d'acquisition s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique conclu entre CNCE, Macif et Maif en 2004, et qui a pour objectif de bâtir un modèle de coopération et de développement dans les domaines de l'assurance, de la banque, de la prévoyance et des services.

JeanetAssociés conseillait la Macif avec une équipe menée par **Jean-Maurice Gaillard** (banque-finance) et composée de **Nicolas Partouche** (corporate) et **Thomas Picot**, assisté de **Renaud Christol** (concurrent). **Fidal** conseillait la Maif avec une équipe menée par **Philippe Chevrier** (activités financières) et composée de **Vincent Maurel** et **Geoffroy de Jessey**. **Darrois Villey Maillot Brochier** conseillait le Groupe Caisse d'Epargne avec **Emmanuel Brochier** et **Emilie Vasseur** ainsi que **Didier Théophile** (concurrent).

> La société Cipélia a acquis la société Unil Opal auprès de la Société des Pétroles Shell. Cipélia et Unil Opal sont principalement actives dans le secteur des lubrifiants pour moteurs. Cipélia était assistée par **Fuchs Cohana Reboul & Beroard** avec **Frédéric Fuchs**, associé, **Sébastien Dominguez**, counsel, et **Gwendoline Cattier**. Les cédants ont fait appel à leur service juridique interne.

Addendum

Lors de la prise de participation de Natixis dans Malherbe (LJA n° 879), **Fidal** conseillait le fond d'investissement Activa Capital avec **Pascal Jardin** et **Cécile Bayle**.

Weil Gotshal, Darrois et Clifford sur la prise de 30 % d'Accor par Eurazeo et Colony

Colony Capital et Eurazeo ont franchi de concert le seuil de 15 % du capital d'Accor et détiennent, depuis le 13 mai dernier, 17,5 % du capital de la société. Colony Capital, partenaire stratégique d'Accor depuis 2005, a l'intention de renforcer à terme sa participation au capital d'Accor à environ 20 % du capital et Eurazeo de la porter

à environ 10 % du capital. Dans le cadre de cette action, Colony Capital et Eurazeo ont conclu un pacte d'actionnaires d'une durée de cinq ans.

Accor est conseillé par **Weil Gotshal** avec **Claude Serra**, **Arthur de Baudry d'Asson** et **Alexandre Duguay**. Colony Capital est conseillé par **Clifford Chance** avec **Marcus**

Billam, **Gilles Lebreton**, **Catherine Maison-Blanche** et **Jean-Baptiste de Martigny** pour les aspects corporate, et **Jonathan Lewis** et **Sophie Guilhem-Ducleon** pour les aspects financiers. Eurazeo est conseillé par **Darrois Villey Maillot Brochier** avec **Alain Maillot** et **Pascal Girard** ainsi que **Didier Théophile** en concurrence.

SJ Berwin sur la création du plus gros fonds de PE en Europe

PAI partners (PAI) a mis en place la structuration et la levée du Fonds PAI Europe V. Le fonds vient de clôturer sa levée à hauteur de 5,4 milliards d'euros, constituant ainsi le plus gros fonds de private equity jamais levé en Europe continentale. La taille de PAI Europe V est deux fois supérieure à celle du fonds précédent, levé il y a trois ans. Il rassemble près de 130 investisseurs de 23 pays différents, 63 % des fonds provenant d'Europe, 26 % d'Amérique du Nord et 11 % d'Asie et du Moyen-Orient. PAI Europe V a reçu un très fort soutien de la part des investisseurs de ses fonds précédents qui ont augmenté significativement la taille moyenne de leurs engagements et représentent plus de 70 % des fonds levés.

SJ Berwin a traité les aspects juridiques européens pour PAI avec une équipe menée par **Michael Halford** (Londres) et **Nathalie Duguayet** assistée de **Sylvie Vansteenkiste** (Paris), et à laquelle ont participé les bureaux d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie. **Weil, Gotshal & Manges** a traité des aspects juridiques américains.

Bredin Prat sur l'acquisition par Europcar de Car Rental en Australie et Nouvelle-Zélande

Europcar a annoncé avoir conclu un accord portant sur la reprise de la société ECA Car Rental, l'opérateur Europcar en Australie et en Nouvelle-Zélande et franchiseur de la marque dans la zone. ECA Car Rental l'a ainsi lancée en Inde, au Pakistan, aux Philippines et en Thaïlande, et doit désormais faire de même au Cambodge, en Corée du Sud, au Laos, en Malaisie, à Singapour et au Vietnam. La société, qui a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 75 millions d'euros en 2007, compte à ce jour 281 agences, dont 103 en Australie. Sa reprise constitue la cinquième acquisition d'Europcar depuis son rachat par Eurazeo. Europcar était conseillé pour les aspects français par **Bredin Prat** avec **Sébastien Prat** en corporate et **Sébastien de Monès** assisté de **Magali Buchert** en fiscal, et pour les aspects

australiens par **Blake Dawson**. Le cabinet australien **Maddocks** conseillait le vendeur.

A&O et CGR Legal sur le financement d'une ferme éolienne en Mayenne

Dexia Crédit Local a financé la construction d'une ferme éolienne de 12 MW située en Mayenne en France. Ce projet a été réalisé par la société Eoliennes de la Haie, une société de projet éolien acquise par DIF Renewable Energy. Dexia Crédit Local est la filiale du groupe Dexia, groupe bancaire européen, leader mondial du financement des équipements collectifs et des services financiers au secteur public local.

Allen & Overy conseillait Dexia avec une équipe pilotée par **Rod Cork**, associé, **Christine Poyer**, **Tsegaye Laurendeau** et **Elsa Charifi**. **CGR Legal** a conseillé la société Eoliennes de la Haie avec une équipe composée de **Philippe Raybaud**, associé, **Hélène Gelas** (droit public et droit de l'énergie) et **Marie Hostiou**.

Lefèvre, Reinhart et Curtis sur la construction d'un ensemble immobilier à Saint-Barthélemy

Le fonds hôtelier Duet Luxury Hotel Fund, qui s'était porté acquéreur en février 2007 d'un terrain situé sur l'île de Saint-Barthélemy, vient de procéder avec le fonds ESO Partners au refinancement de cette acquisition ainsi qu'au financement de la construction sur ce site par CIEC Engineering d'un ensemble immobilier composé d'un hôtel de catégorie internationale, de suites ainsi que de villas. Le coût total du projet est de l'ordre de 50 millions d'euros dont 38 millions d'euros ayant fait l'objet du financement consenti par ESO Partners.

Lefèvre Pelletier & Associés conseillait Duet Luxury Hotel Fund avec **Henry Ranchon**, associé, **Barna Evva** et **Benoît Boussier**. **Reinhart Marville Torre** conseillait ESO Partners avec **Laurent Marville** et **Bertrand Thouny**, associés, **Nadia Kermiche** et **Amélie Pinçon**. CIEC Engineering était conseillé par **Curtis, Mallet-Prevost** avec **Christine de Sandor**, associée, et **Noemi Buccino**.

Affaires

Debevoise et Winston sur la bourse nationale du gaz GDF-Powernext

Gaz de France et le gestionnaire du réseau de transport GRTgaz ont annoncé, le 19 mai, avoir respectivement acquis 6,6 % et 5 % du capital de la bourse française d'échanges d'énergie Powernext. GDF et GRTgaz précisent dans un communiqué que ces participations leur permettront de disposer chacun d'un siège au conseil d'administration de Powernext et de s'impliquer directement dans la création d'une bourse du gaz.

Powernext a été lancé en 2001 parallèlement à l'ouverture du marché français de l'électricité dans la cadre de la déréglementation du secteur à l'échelle européenne et est contrôlé par HGRT, holding de gestionnaires de réseaux de transport, plusieurs opérateurs du marché européen de l'énergie dont EDF, Total ou Endesa, ainsi que des établissements bancaires (BNP Paris, Société générale). GRT-Gaz est une filiale de gaz de France dont la responsabilité est

d'exploiter, entretenir et développer un réseau de transport de gaz naturel en France de plus de 31700 km.

Debevoise & Plimpton conseille GRTgaz avec une équipe dirigée par **Marc Castagnède**, associé, et **Benoît Charrière-Bournazel**. **Eric Bérengier**, international counsel, est intervenu sur les aspects fiscaux de cette transaction. HGRT Holding était conseillé par **Winston & Strawn** avec **Vincent Trévisani**, associé, et **Raphaëlle Chaudourne**.

SJ Berwin, Willkie, Weil Gotshal et Bird sur la cession de DruckChemie

3i, leader européen du capital investissement mid-market, a acquis, en *buyout*, DruckChemie - fournisseur de services dans le secteur de l'imprimerie - auprès de SG Capital Europe et de Quartus. Montant de l'opération : 133 millions d'euros. DruckChemie est implanté dans 10 pays européens, ainsi qu'au Brésil, avec 19 succursales, et compte aujourd'hui plus de 6 000 clients. Disposant de points de vente dans plus de 50 pays, la société Druckchemie est spécialisée dans le développement, la fabrication et la distribution de produits et d'accessoires de haute technologie chimique pour l'industrie graphique.

Willkie Farr & Gallagher Paris et Frankfurt conseillait l'acquéreur avec, à Paris, **Eduardo Fernandez** et **Cédric Hajage**, associés, **Charles Cardon**, **Julie Herzog** et **Charlotte Lambert**. **SJ Berwin** conseillait l'acquéreur sur les aspects fiscaux avec à Paris **Fanny Combourieu** et **Christophe Leclercq**. Les vendeurs étaient conseillés par **SJ Berwin** Paris avec **Christophe Digoy** et **Marie-Laetitia Vassort**. **Weil, Gotshal & Manges** a traité la partie financement et **Bird & Bird** les

aspects fiscaux avec **Anne Quenedey** assistée de **Carolle Thain-Navarro**.

Willkie et E&Y sur la cession de Stiefel

Stiefel Laboratories, Inc. a acquis, auprès de ses fondateurs, les sociétés ABR Invent et ABR Development. Stiefel Laboratories est la plus importante société pharmaceutique indépendante mondiale spécialisée en dermatologie. Elle compte 30 filiales, des usines implantées dans six pays, des centres de recherche et de développement sur quatre continents et des produits commercialisés dans plus de 100 pays à travers le monde. Les laboratoires des sociétés ABR Invent et ABR Development ont notamment conçu et développé le produit de comblement cutané Atléan (R). Le département juridique de Stiefel Laboratories, piloté par Patricia Fox-Butler, assistant general counsel, était conseillé par **Willkie Farr & Gallagher** avec une équipe constituée d'**Eduardo Fernandez**, associé, **Julie Herzog**, **Zahia Kahil** et **Najette Kheiri**. Les cédants étaient conseillés par **Ernst & Young Société d'Avocats** avec une équipe composée d'**Eric Thieulin**, associé, et **Rachel Perrichot**.

Télex

➤ **Le Conseil d'État a rendu, le 7 mai dernier, une décision annulant les tarifs homologués de la redevance « passager » applicables sur l'aérogare MP2 de l'aéroport de Marseille Provence à compter du 1^{er} juin 2006 puis du 1^{er} janvier 2007.**

Le Conseil d'État a jugé que la CCI de Marseille-Provence, exploitant de l'aéroport, et les autorités ministérielles chargées de l'homologation des tarifs aéroportuaires, ont commis une erreur de droit en fixant le niveau de la redevance à 1,22 euro par passager pour les vols européens partant de l'aérogare *low cost* (contre 6,17 euros par passager pour les mêmes vols partant de l'aérogare historique). **Clifford Chance** (**Rémi Sermier**, **Charles-Antoine Grignac**) représentait Air France. La CCI de Marseille-Provence était défendue par **Delaporte Briard Trichet**. L'État (DGAC) était assisté par **Lyon-Caen Fabiani Thiriez**.

➤ **Le Conseil Général de l'Yonne a conclu un contrat de partenariat en vue de la démolition, la reconstruction, le financement et la maintenance technique des collèges Miles de Noyers-sur-Serein et Maurice Clavel d'Avallon.** Le contrat s'est conclu avec un groupement réunissant AUXIFIP, ICADE et DALKIA. Le montant total des investissements s'élève à 27 millions d'euros pour une durée de 20 ans et représente un coût global de près de 42 millions d'euros. Le Conseil Général était conseillé par des avocats de l'équipe grands projets - PPP - droit public des affaires d'**Eversheds** qui comptait notamment **Boris Martot** et **Yves Pons**.

Le mot du mois : Partenariat

En français, la notion de « *partenariat* » vise souvent à exprimer, dans l'esprit de ceux qui l'emploient, l'idée d'une relation mutuellement avantageuse à long terme, mais non assortie d'obligations trop précises et contraignantes.

Si l'on cherche à traduire ce mot en anglais, la plupart des dictionnaires proposent le mot apparenté de « *partnership* ». Or, si ce mot est souvent utilisé dans la langue des affaires, il appartient aussi à la langue juridique, où il a un sens précis et redoutable. Le « *partnership* » est ainsi l'équivalent d'une société en nom collectif, régie notamment aux États-Unis par l'*Uniform Partnership Act*, et en Angleterre par le *Partnership Act* de 1890. Le droit des *partnerships* est diversifié, mais implique, en général, l'idée de responsabilité solidaire. Nous voilà bien loin de l'idée que voulait exprimer le mot français « *partenariat* » !

Dans la plupart des cas, la notion de « *contrat de partenariat* » pourra être traduite en anglais par l'expression « *co-operation agreement* » ou encore « *long-term co-operation agreement* », qui ont le mérite d'être tout aussi vagues que la notion de partenariat à la française.

Rubrique réalisée en partenariat avec le cabinet de traduction juridique Phrasing.

L'œil sur...

Télex

➤ **Réunis en Assemblée Générale le 13 mai dernier, les conseils en propriété industrielle ont approuvé à 52 % l'unification des professions de CPI et d'avocat.** Néanmoins, les CPI ont subordonné leur accord définitif au respect d'un certain nombre de conditions de formation et de titre. Ainsi, s'ils approuvent l'existence d'un titre unique, « Avocat », suivi de la mention de spécialisation « conseil en propriété intellectuelle », ils souhaitent que ce dernier puisse être également suivi, le cas échéant, de la mention « *European Patent Attorney* » et/ou « *European Trademark and Design Attorney* », ou de la mention correspondante en langue française.

➤ **Les notaires viennent de lancer une nouvelle campagne de communication, diffusée depuis le 18 mai jusqu'au 3 juin.** Conçue par l'agence Lowe-Strateus – anciennement agence de communication du barreau de Paris –, cette campagne presse et radio s'appuiera sur trois slogans ; – *Pourquoi est-ce toujours après que l'on se dit qu'il aurait fallu s'en occuper avant ?* – *Agir avant, c'est prévoir. Réagir après c'est subir.* – *Les choix que vous faites avant évitent que d'autres choisissent pour vous après.* Enfin, ils affichent une nouvelle signature, « *Notaires de France, sûrement et pour longtemps* ».

Les class actions arrivent en Europe par Bruxelles

« **L**es victimes d'infractions aux droits de la concurrence n'encourent pas des millions mais des milliards de préjudice (...). Moi-même et mes homologues dans les États membres de l'Union européenne avons le devoir de trouver un moyen de [les] indemniser ». Ainsi s'exprimait, fin avril, la commissaire européenne à la Concurrence Nellys Kroes. Elle avait été invitée par le Bureau européen des associations de consommateurs à exposer ses plans concernant des recours collectifs contre les entreprises ayant des pratiques anticoncurrentielles. L'attachement de la commissaire à ce projet est à la mesure des craintes qu'elle suscite chez les entreprises. On se souvient des 16 milliards d'euros de perte promis en 2006 par Laurence Parisot, la présidente du Medef, en cas d'introduction des recours collectifs en France.

Patronat versus Commission européenne

Mais en dépit de ces craintes et du lobbying intense du patronat, la Commission ne désarme pas. Dans son livre blanc sur les actions en réparation en matière de concurrence publié en avril, elle recommande d'assurer la « réparation intégrale » des préjudices, pour toutes les victimes, même « indirectes » de ces pratiques, et de faciliter la démonstration de l'infraction comme du dommage : il suffirait d'une décision de la Commission ou d'une autorité de la concurrence dans un État pour permettre aux citoyens lésés d'ester en justice... dans n'importe quel autre pays de l'Union. Cette proposition est actuellement soumise à consultation. Nelly Kroes ramassera les copies en juillet. Tentera-t-elle ensuite de présenter une initiative législative avant la fin

de son mandat en 2009 ou laissera-t-elle le dossier à son successeur ? Quoiqu'il en soit, un cadre européen pourrait bien changer la donne en matière de droit de la concurrence et de protection des consommateurs. « *Après la condamnation des opérateurs de téléphone mobile, l'UFC-Que Choisir a déposé 12000 dossiers devant le tribunal de commerce de Paris empilés dans une dizaine de camionnettes* », explique Louis Boré, associé chez Boré Salve Bruneton.

« Il est aujourd'hui plus intéressant d'enfreindre la loi »

Une procédure collective aurait simplifié les choses. « *La question posée est celle de l'efficacité du droit. Il est aujourd'hui plus intéressant d'enfreindre la loi. Le but des actions collectives est qu'il devienne économiquement plus intéressant de la respecter* », insiste-t-il. Le patronat met, pour sa part, en garde la Commission contre « *la pente glissante* » sur laquelle elle s'engage. L'engorgement de la justice, le principe de subsidiarité, qui recommande de n'agir qu'autant que le bon fonctionnement du marché intérieur est en jeu, et enfin la préférence à accorder aux moyens extrajudiciaires sont, selon Carlos Almaraz, de *BusinessEurope*, autant de raisons pour faire preuve de prudence. Le régime à l'étude à Bruxelles diffère toutefois du système américain en ceci qu'il repose sur un *opt in*, qui n'ouvre la participation au recours collectif qu'à ceux qui en expriment la volonté, par opposition à l'*opt out* envisagé au Royaume-Uni qui rassemble dès le départ l'ensemble des victimes. Pour Carlos Alvarez, cependant, ces « *alternatives au modèle américain envisagées pourraient mener aux mêmes dérives* ».

Le spectre de l'exemple américain

Laurence Fassier, of counsel chez Jones Day à Paris, estime pour sa part que, « *même s'il faut se servir de l'expérience américaine* », rien ne justifie de « *l'agiter comme un épouvantail* » : « *L'Europe n'est pas sur le point de basculer dans une "culture de du contentieux" et les punitive damages qui visent à punir indépendamment d'un préjudice ne sont pas dans la culture des magistrats* », assure-t-elle.

Quoiqu'il en soit la Commission réfléchit déjà, au delà des pratiques anticoncurrentielles, à développer les actions de groupes pour tous autres litiges de consommation. La commissaire Magdalena Kuneva, en charge de la protection des consommateurs, doit préciser ses vues d'ici la fin de l'année. Un travail délicat, car le sujet « *renvoie à des enjeux de sociétés, à la façon dont on conçoit la protection du consommateur* », souligne Laurence Fassier, qui penche cependant en faveur d'une harmonisation européenne.

Parmi les députés européens, enfin, la cause des recours collectifs progresse. Auteur d'un rapport remarqué sur la faillite de l'assureur vie anglais Equitable life qui a laissé des milliers d'épargnants allemands et irlandais sans recours, la députée Diana Wallis, libérale britannique, estime qu'avant d'envisager un système paneuropéen, une option réaliste consisterait à étendre la législation existante sur les actions en cessation aux demandes de réparation, laquelle rend déjà possible la représentation collective des consommateurs au niveau transfrontalier.

Florence Autret

Annonces

Tél. : 01 76 73 30 94

Cette multinationale dont le chiffre d'affaires s'élève à 8,3 milliards de dollars est précurseur dans l'amélioration de la qualité des soins médicaux car il développe puis commercialise des technologies moins invasives. Elle cherche à recruter une personne dynamique et talentueuse pour son siège européen.

INTERNATIONAL TAX MANAGER* H/F

Grâce à votre solide expertise technique dans le domaine de la fiscalité internationale, vous dispensez vos conseils en matière de gestion et de stratégie fiscales à notre entreprise européenne, à son équipe de direction ainsi qu'à ses directeurs financiers locaux.

Vous serez rattaché(e) au vice-président en charge de la fiscalité internationale basé aux États-Unis.

Votre profil :

- 5/8 ans d'expérience, dont une partie au moins dans un cabinet de conseil de grande envergure.
- Vous devez maîtriser les questions fiscales liées aux multinationales américaines.
- Un diplôme de l'enseignement supérieur confirmant votre compétence dans ce domaine.
- De solides connaissances pratiques des concepts fiscaux s'appliquant aux entre-

prises effectuant des transactions transfrontalières dans le cadre de leurs activités directes et indirectes au sein de l'UE.

• Connaissance des structures IP, de la sous-traitance et des structures de principe ainsi que de la T.V.A., des prix de transfert, des fusions et acquisitions. Vous combinez un excellent esprit d'équipe à de solides compétences de communication ainsi qu'une aptitude à travailler de façon à la fois autonome et collective avec une manière de pensée constructive et proactive. En retour, cette société vous offre un poste stimulant qui vous permettra de renforcer votre expertise au sein d'un environnement international.

Vous parlez et lisez l'anglais couramment. La pratique d'une seconde langue européenne serait un plus. Ce poste est basé à Paris et nécessite occasionnellement des déplacements sur les autres sites de la société.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent envoyer leur curriculum vitae en anglais en indiquant la référence ALV220190LJA, par courriel à l'adresse alv@robertwalters.com, ou bien par la poste à Robert Walters, Amélie Lobry, 25 rue Balzac, 75008 Paris

ROBERT WALTERS

AUSTRALASIA ASIA AFRICA EUROPE NORTH AMERICA

www.robertwalters.fr

*Directeur Fiscal International



- **TRADUCTIONS**
Toutes langues | Tous domaines
- **TRADUCTIONS JURÉES**
Experts traducteurs jurés
- **INTERPRÉTATION**
Simultanée | Consécutive

■ Contactez-nous au ■

01 47 30 50 00
www.atm-traduction.com

Hammonds Hausmann

www.hammonds.fr
larevue.hammonds.fr



Conférence
le mercredi 25 juin 2008
de 9h00 à 13h00

Cette matinée sera consacrée à la présentation générale des derniers développements législatifs en République Populaire de Chine. Seront notamment détaillées l'adoption d'une loi anti-monopole, les réformes de la propriété immobilière privée, du statut des salariés et du contrat de travail.

Cette matinée sera animée par :

Valda Chan	Hammonds Beijing & Hong Kong
Guillaume Taillandier	Hammonds Bruxelles
Christian Hausmann	Hammonds Hausmann Paris
Vincent Mercier	Directeur juridique - LEONI
Jacques Sagot	Avocat au Barreau de Paris

informations et inscriptions ()*

Programme complet et inscriptions sur www.hammonds.fr
Informations par téléphone : +33 1 53 83 74 00

(*) Places limitées

Hammonds Hausmann

SOCIÉTÉ D'AVOCATS | 4 AVENUE VELASQUEZ | 75008 PARIS - FRANCE | TEL : +33 1 53 83 74 00 | FAX : +33 1 53 83 74 01 | WWW.HAMMONDS.FR | PARIS@HAMMONDS.COM

AOSTE | BEIJING | BERLIN | BIRMINGHAM | BOLOGNE | BRUXELLES | HONG KONG | LEEDS | LONDON | MADRID | MANCHESTER | MILAN | MOSCOW | MUNICH | PARIS | ROME | SAINT PETERSBOURG | TURIN

Événements

Les Matinées-débats de La Lettre des Juristes d'Affaires

Distribution automobile

Perspectives d'avenir du Règlement n°1400/2002/CE

LE SUJET

L'industrie automobile, secteur prépondérant de l'économie, bénéficie, jusqu'au 31 mai 2010, du règlement d'exemption par catégorie n° 1400/2002/CE, entré en vigueur le 1er octobre 2002 avec une période de transition d'un an à compter de cette date afin de permettre l'adaptation des contrats en cours.

Au moment où la Commission va publier un rapport évaluant l'application du règlement sectoriel (au plus tard le 31 mai 2008), il est opportun de répondre à de nombreuses questions sur les perspectives d'avenir de ce règlement.

Le règlement n°1400/2002/CE a-t-il accru la concurrence ? Son bilan est-t-il en faveur d'une reconduction ? Le nouveau texte nécessitera-t-il une réorganisation des réseaux de distribution à l'échelle européenne ? et dans quelle mesure les décisions rendues par la Cour de justice sur la réorganisation des réseaux en 2002 seront-elles transposables ?

Quelles seront les mesures maintenues et celles supprimées ? Dans l'hypothèse où la Commission déciderait de ne plus accorder de régime spécifique au secteur, quels seraient les effets, notamment sur les distributeurs, du futur règlement général (le remplaçant du règlement actuel, n° 2790/1999/CE, qui arrive aussi à échéance en 2010), qui aurait alors vocation à s'appliquer aussi à l'automobile ?

LES INTERVENANTS

Christian Bourgeon, Avocat au barreau de Paris

Paolo Cesarini, Chef d'Unité – Automobile, DG Concurrence Commission européenne

Joseph Vogel, Avocat aux barreaux de Paris et New York, Associé fondateur du Cabinet Vogel & Vogel

Modalités d'inscription

• Date : lundi 2 juin 2008

• Heures : de 8h30 à 11h30

• Lieu :

Hôtel de Crillon

10, place de la Concorde, 75008 Paris

Méto & Parking : Concorde

• Tarifs :

– abonné à la LJA : 377 € HT ;

– non abonné LJA : 498 € HT

(TVA : 19,6 %)

• Contact :

Laure Flemal, tél. : 0 825 08 08 00,

matineesdebats@lamy.fr

• Le dossier de documentation remis aux participants de la matinée est disponible au tarif de 220 € HT (TVA : 19,6 %).

AGENDA

• Jean Castelain, candidat à l'élection du bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Paris tiendra sa première réunion de campagne sur le thème : « **Bâtonnier, vice-bâtonnier : un ticket nécessaire** ». Jean-Yves Le Borgne, qui sera candidat aux côtés de Jean Castelain pour remplir cette nouvelle fonction de vice-bâtonnier ainsi que Valérie Maintrieu, Jean-Michel Braunschweig et Pierre Servan-Schreiber, tous membres de son équipe de campagne, expliqueront au cours de cette rencontre les axes majeurs de ce projet de réforme institutionnelle et répondront aux questions de l'assistance. Le jeudi 29 Mai 2008 à 19h30 à la Maison du Barreau, 2 rue de Harlay, 75001 Paris

• L'Institut des Avocats Conseils Fiscaux organise à Paris une conférence ayant pour thème **La fiscalité directe à l'épreuve de la jurisprudence européenne**. Avec des débats sur « *La CEDH en matière fiscale : Opportunités et Perspectives* » animé par Alain Frenkel, avocat ; « *Les dispositions anti-abus confrontées à la jurisprudence communautaire* » animé par Marc Bornhauser et Hervé Quéré, avocats ; « *Les retenues à la source et le droit communautaire : Que reste-t-il ?* » animé par Stéphane Austry, avocat. Le lundi 23 juin 2008, à 14h, à l'hôtel Westin, 3 rue de Castiglione - 75001 Paris. Informations email : iacf@wanadoo.fr site internet : www.iacf.asso.fr

SANS COMMENTAIRE...

La CNIL présente son florilège 2007 des commentaires constatés lors de contrôles. Outre les attendus : « petite enrobée », « monsieur est très con », « bien mais râleuse », « bien mais un peu âgée », « très très très chiante », d'autres commentaires plus originaux sont venus agrémenter les bases de données cette année : « est en instance de divorce car son mari est en prison pour avoir violé sa fille », « danger ! Mme est malade nerveusement et a tendance à perdre les pédales », « Mme est odieuse, la taquiner un peu », « pisse au lit et dans poubelle ». Et surtout, pour des recrutements dans des établissements de sports et de loisirs : « femme proposant massages payants », « ébats sexuels à 3, tente ouverte »...